

Tous les grands crus du monde sont jaloux de ce morceau de papier qui porte simplement l'inscription "Château d'Yquem Lur Saluces". Ce cartouche résume superbement l'alliance indéfectible d'un terroir et d'une famille. Le dépouillement et la rigueur toute janséniste de ce paragraphe expriment un raffinement suprême, celui d'un vin et d'une lignée qui n'a pas besoin d'exhiber ses titres.

Le texte qui suite est extrait d'un ouvrage que tout oenophile se doit de posséder dans sa bibliothèque : "Alexandre de Lur Saluces - La morale d'Yquem - Entretiens avec Jean-Paul Kauffmann – Grasset – Mollat (octobre 1999)".

J-P. K. – Parlons de cette fameuse étiquette aux angles biseautés que le monde entier vous envie. Son raffinement, son dépouillement qui est le comble de l'élégance caractérisent admirablement Yquem. Cette volonté de ne pas s'exhiber, cette sobriété qui n'énonce jamais, n'est-ce pas la vraie définition du luxe ? Est-il exact que par rapport à la réglementation Yquem a obtenu une dérogation ?

A.L.S. – Non, même si on a pu le croire. Il n'y a pas eu de dérogation, simplement une petite astuce que j'ai soumise à l'époque au bâtonnier Rozier, l'avocat d'Yquem ; Je lui avais posé cette question : "Il nous faut apposer une quantité d'indications légales de plus en plus nombreuses. Elles vont défigurer cette étiquette. Ne peut-on pas les imprimer au bas de l'étiquette ancienne qui retrouvera ainsi sa simplicité d'origine ?" Comme il n'y voyait a priori aucun inconvénient, j'ai poussé, si j'ose m'exprimer ainsi, le bouchon un peu plus loin en lui demandant de m'indiquer les dimensions minimales des caractères pour les mentions obligatoires.



Je lui ai dit que ma question était inverse : quelle est la dimension minimale admise pour les caractères que la législation oblige à indiquer ? Elles importent peu aux amateurs qui accordent leur crédit à Yquem et non à des textes rendant obligatoires des mentions telles que "mis en bouteilles au château" "75cl" voire "750ml", l'adresse et le nom du propriétaire.

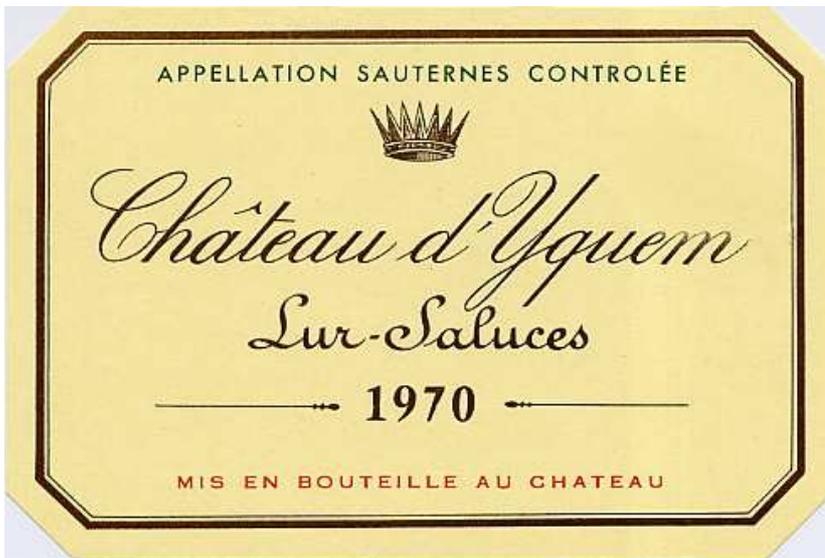
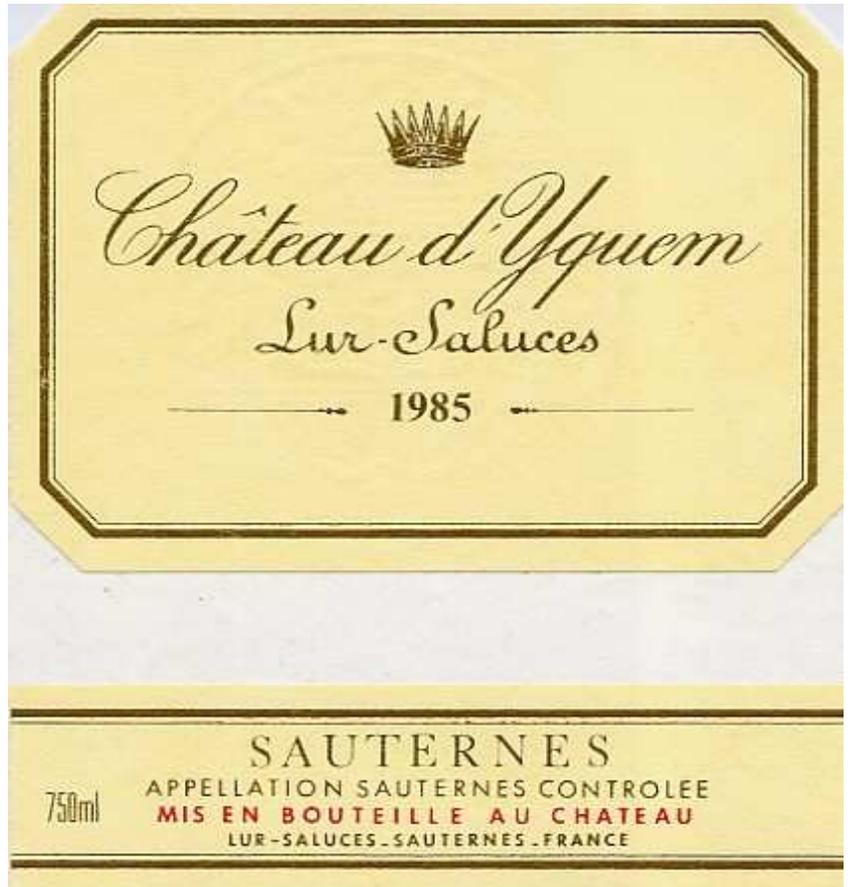
Le bâtonnier a relu ses décrets pour me répondre. Arrivé à ce stade, je lui ai demandé une paire de ciseaux pour déplacer ces mentions sur une partie détachée de l'étiquette principale. Cela revenait à restaurer l'étiquette du siècle dernier dans sa concision.

Ce bâtonnier respecté de Bordeaux m'a alors assuré de son aide si j'avais des ennuis avec l'Administration, aide que je n'ai jamais eu à solliciter pour ce cas précis.

J-P. K. – Cette étiquette n'a donc pas changé depuis le XIXème siècle ?

A.L.S – Oui, je pense d'ailleurs que c'est mon aïeule Françoise Joséphine qui l'a fait réaliser. Je trouve que cette étiquette lui ressemble. On y trouve la simplicité qui était la sienne, sa modestie. J'ai tenu à la conserver parce qu'elle représente quelque chose d'intemporel, pour un vin qui est, lui aussi, intemporel.

\*\*\*\*\*



Pour ceux qui collectionnent tous les millésimes du Château d'Yquem, ne cherchez pas les années 1951, 1952, 1964, 1972, 1974 et 1992, il n'y a pas d'Yquem.

En effet, lorsque le vin n'a pas atteint le niveau minimum de qualité exigé pour Yquem, il devient au mieux un simple Sauternes générique et les mauvaises barriques sont envoyées à la distillation.

Pour tous nos amis collectionneurs qui veulent en savoir plus sur ce vin fabuleux que Frédéric Dard a

comparé au silence qui suit Mozart, et qui est encore du Mozart, je les invite à se procurer les ouvrages suivants :

- ✚ "Pour Yquem" (quelques témoignages de sympathie d'amis d'Yquem, d'Alexandre de Lur Saluces) chez Mollat (hors commerce)
- ✚ "Yquem" de Richard Olney aux Editions Flammarion, avec une préface de Frédéric Dard (1985)
- ✚ "Les Lur Saluces d'Yquem (de la fin du XVIIIème siècle au milieu du XIXème siècle)" de MARGUERITE Figeac-Monthus – Fédération Historique du Sud-Ouest – Librairie Mollat